

Bac Pro Productions horticoles



Option Pépinières

Examen 2012



Offre de formation proposée pour la session d'examen 2012, uniquement aux candidats bénéficiant d'une dispense des épreuves d'enseignement général.

Quels métiers ?

Le baccalauréat professionnel **Productions horticoles** vise à qualifier des ouvriers, des employés et des responsables des entreprises horticoles.

Il prépare aux activités de **responsables d'entreprise horticole** qui conçoivent le développement de l'exploitation ou de l'entreprise, qui prennent des décisions, qui mettent en œuvre le système d'exploitation et qui gèrent les aspects sociaux et humains liés à leur métier.

Le baccalauréat professionnel **Productions horticoles** confère la **Capacité Professionnelle Agricole**, lorsqu'il est complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé ou PPP (voir page 57).

Formation

La formation est principalement consacrée à l'enseignement des modules professionnels.

Durée

La durée de la formation est **d'une année**.
L'examen aura lieu en **juin 2012**.

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 2 modules professionnels « MP »

- MP4** Diagnostic de l'exploitation dans son environnement
- MP12** Gestion de l'exploitation

• 3 « MP » spécifiques au Bac Pro Productions horticoles

- MP21** Économie et politique des productions
- MP22** La plante, le sol, le climat
- MP23** Technologies horticoles

• 3 « MP » spécifiques à l'option pépinières

- MP232** Végétaux et produits horticoles
- MP233** Préparation des produits horticoles à la mise en marché
- MP234** Conduite de productions de pépinières

Stage

La formation inclut un **stage** obligatoire d'une durée de huit à dix semaines, pouvant être fractionnée, au sein d'une **entreprise de pépinières**.

Le stage est le support d'un rapport de stage (approche globale) et d'un dossier technique qui seront présentés à l'examen.

Sessions de regroupement*

Trois sessions d'une semaine chacune.
Il sera organisé quatre sessions spécialisées en Productions horticoles et qui se dérouleront dans un établissement partenaire d'Eduter-Cnpr, à Pézenas (34).
Eduter-Cnpr prend en charge les frais pédagogiques. Les frais d'hébergement, restauration et transport, restent à votre charge.
Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

* *Sous réserve de modification.*

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur www.eduter-cnpr.fr

Examen

3 épreuves terminales évaluent vos connaissances et vos compétences selon vos dispenses.

Pour obtenir l'examen qui a lieu en juin, il faut une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves, après application des coefficients. Une épreuve de contrôle est proposée (voir conditions ci-dessous).

Épreuves	Coef.	Durée	Nature
E 5 : Sciences appliquées et technologie (MP22, MP23)	3	2 h 30	écrite
E 6 : Milieu professionnel (rapport de stage) (MP4, MP21, MP12)	4	30 min	rapport écrit et oral
E 7 : Pratiques professionnelles (MP232, MP233, MP234)	3	3 h	pratique et orale (dossier technique)

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

Conditions d'inscription et dispense d'épreuves

Pour s'inscrire en un an, il faut être dispensé d'épreuves.

- **Sont dispensés des épreuves n° 1, 2, 3, 4 (modules généraux) :**

les candidats déjà titulaires d'un baccalauréat (général, technologique, professionnel), d'un brevet de technicien agricole, d'un brevet de technicien ou d'un diplôme de niveau supérieur délivré par le ministre chargé de l'agriculture, ou le ministre chargé de l'éducation nationale, ou le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Redoublement

Pour les candidats ajournés en juin 2011 et souhaitant se présenter à l'examen en 2012, Eduter-CNPR peut vous proposer une préparation à toutes les épreuves. Contactez-nous.

À votre demande vous pouvez conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20, par épreuve.

Attention ! Si la note obtenue à une épreuve constituée de plusieurs modules est inférieure à 10, vous devez repasser l'ensemble des modules constituant cette épreuve.

Ex. : épreuve 1 (note < 10) : il faudra repasser les deux disciplines constituant cette épreuve (français et histoire-géographie), même si vous avez obtenu la moyenne à l'une de ces disciplines.

Vous êtes redoublant ajourné à l'examen d'un établissement autre que Eduter-Cnpr, pour vous inscrire, vous devez prendre contact avec le SRFD* de votre région au plus tard en octobre précédant l'année de votre examen.

* SRFD : Service Régional de la Formation et du Développement